Pêche : plan d'action communautaire d'intégration de la protection de l'environnement

2002/2175(COS) - 20/11/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Dominique SOUCHET (NI, F), le Parlement a exprimé par 387 voix pour, 5 contre et 75 abstentions, son soutien à une proposition de la Commission relative à un plan d'action qui vise à intégrer les exigences de protection environnementales dans la politique de la pêche. Il a toutefois insisté pour que la Commission aille beaucoup plus loin en renforçant le rôle des pêcheurs en matière de protection de l'environnement. Le Parlement a mis l'accent sur le fait que la priorité doit être de renforcer une approche de protection rigoureuse en matière de gestion de la pêche et de garantir que les stocks de poisson et d'autres espèces marines ne seront pas réduits à des niveaux qui ne leur permettent pas de jouer leur rôle normal en matière d'écosystème. Le Parlement a approuvé la mise en oeuvre d'une "approche fondée sur l'écosystème". En d'autres termes, une plus grande attention doit être apportée aux conséquences de la pêche sur les habitats marins et sur l'écosystème marin dans son ensemble. La résolution soutient également la Commission qui appelle à une amélioration des techniques de pêche de façon à réduire les rejets, les prix illégaux et l'impact sur l'habitat. Les membres insistent également pour qu'une plus grande priorité soit accordée au développement de normes environnementales communes dans le secteur de l'aquaculture. Les parlementaires attachent plus d'importance que la Commission à l'implication du secteur de la pêche dans ces réformes. Ils soulignent que les pêcheurs sont, après tout, victimes de tout dégât apporté à l'environnement de la pêche. Ils demandent à la Commission de financer la recherche menée par ce secteur et par les savants en matière maritime. De plus, ils demandent au Conseil d'exiger de la Commission de mettre au point un plan d'action afin d'utiliser les connaissances pratiques des pêcheurs pour améliorer le système d'évaluation des stocks. La résolution rejette la destruction des navires comme principal instrument de reconstitution des stocks vulnérables, étant donné qu'il s'agit d'une situation irréversible à l'impact social dramatique. Au contraire, des instruments flexibles tels que les TAC et les quotas devraient être utilisés pour ramener les ressources au niveau de pêche dans le cadre d'un processus évolutif. Le Parlement européen est également concerné par l'impact environnemental de la pêche industrielle et en conséquence, demande à la Commission de préparer une étude approfondie en la matière. Un autre problème qui nécessite une enquête c'est l'impact du réchauffement global sur les stocks de poisson et sur la localisation des principales espèces pêchées par la Communauté européenne. Les membres demandent également la mise en oeuvre effective de l'ensemble de la législation liée à l'environnement marin, en particulier les dispositions des paquets "Erika I" et "Erika II" relatifs à la sécurité maritime.